

NOTIFICATION AUX PARTIES

No. 2025/069

Genève, le 19 mai 2025

CONCERNE :

Nomenclature normalisée :
Références normalisées pour examen à la CoP20

1. Dans la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19), *Nomenclature normalisée*, la Conférence des Parties RECOMMANDE au paragraphe 2) i) :

qu'il soit fourni au Secrétariat les citations (et information de mise en ordre) des listes qui seront proposées à des fins de références normalisées au moins six mois avant la session de la Conférence des Parties au cours de laquelle ces listes de référence seront examinées. Le Secrétariat inclura ces informations dans une notification aux Parties de sorte que les Parties puissent en obtenir des copies pour examen si elles le désirent avant la session.

2. Le Comité pour les animaux et le Comité pour les plantes proposeront un certain nombre de nouvelles références de nomenclature normalisée à la 20^e session de la Conférence des Parties (CoP20, Samarcande, 2025). En vertu des instructions mentionnées ci-dessus, le Secrétariat transmet, par la présente, les détails des citations pour ces références, ainsi qu'un lien permettant de consulter ou de commander chacune d'entre elles.

FAUNE

3. Pour les espèces de faune, les propositions de mises à jour aux références normalisées figurent en **annexe 1** de la présente notification.

En ce qui concerne les poissons cartilagineux et osseux ainsi que les concombres de mer, le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux a préparé une version amendée des annexes 1 et 2 du document AC33 Doc. 48, qui traitent, respectivement, des poissons inscrits aux Annexes de la CITES et des poissons étroitement apparentés, et des concombres de mer présentant un intérêt pour la CITES, pour examen par la 20^e session de la Conférence des Parties. Les liens permettant de consulter ces listes mises à jour figurent en annexe 1.

En ce qui concerne les éléphants d'Afrique, après avoir consulté les membres du groupe de travail intersessions sur la nomenclature du Comité pour les animaux, à la suite de la 33^e session du Comité, le spécialiste de la nomenclature du Comité pour les animaux recommande que les références de nomenclature normalisée pour les éléphants d'Afrique soient mises à jour :

- i) en supprimant Wilson & Reeder 1993 comme référence spécifique pour *Loxodonta africana* à l'annexe de la résolution Conf. 12.11 (Rev. CoP19), *Nomenclature normalisée*, et donc en inscrivant les éléphants d'Afrique sous la référence de nomenclature normalisée adoptée Wilson & Reeder 2005 ; et
- ii) en adoptant Kuhner, M.K., Gobush, K.S., Kaliszewska, Z.A., Horwitz, R., et Wasser, S.K. (2025). Distribution of African savanna elephants (*Loxodonta africana*), African forest elephants (*L. cyclotis*), and their hybrids across Africa based on genetic evidence. *Global Ecology and Conservation* 59 (2025) e03530. DOI:10.1016/j.gecc0.2025.e03530 comme référence normalisée supplémentaire pour apporter des clarifications sur la distribution de *Loxodonta africana*, de *L. cyclotis* et de leurs hybrides.

FLORE

4. Pour les espèces de flore, les propositions de mises à jour aux références normalisées figurent en **annexe 2** de la présente notification.

En ce qui concerne *Dalbergia spp.*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a préparé des références supplémentaires pour de nouvelles espèces de *Dalbergia*.

En ce qui concerne la référence normalisée pour *Anacampseros (=Avonia)*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a étudié diverses options et propose d'utiliser un extrait horodaté de *Plants of the World Online* comme référence normalisée provisoire. Les projets de décisions à ce sujet seront également examinés par la CoP20.

En ce qui concerne *Dipteryx spp.*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a examiné la publication de Carvalho *et al.* (2020) ainsi que la nouvelle publication de Carvalho *et al.* (2024). Puisque Carvalho *et al.* (2024) apporte une réponse à toutes les questions qui ont été soulevées lors de la 27^e session du Comité pour les plantes sur le positionnement de trois espèces, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes est d'avis que cette monographie serait plus appropriée comme référence de nomenclature normalisée qu'un extrait horodaté, et elle la propose donc comme référence normalisée.

En ce qui concerne les *aloès*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes propose la liste *Aloe* comme référence normalisée, sous réserve de l'adoption de la proposition d'inscription que doit soumettre le gouvernement dépositaire et de tout amendement nécessaire pour les quatre espèces auparavant considérées comme appartenant au genre *Chortolirion*.

En ce qui concerne *Diospyros spp. (populations de Madagascar)*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a confirmé qu'une fois publiées, les huit espèces non publiées de la liste *Diospyros* seront soumises aux dispositions de la CITES. Leur inclusion dans la liste *Diospyros* est donc importante et cette liste est proposée comme référence normalisée.

En ce qui concerne *Rhodiola spp.*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a préparé un extrait horodaté mis à jour, similaire à celui proposé en annexe 1 du document PC27 Doc. 41.8, et le propose comme référence normalisée.

En ce qui concerne *Cyclamen spp., Galanthus spp. et Sternbergia spp.*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a préparé des extraits de base de données horodatés distincts pour les genres *Cyclamen*, *Galanthus* et *Sternbergia* et les propose comme références normalisées provisoires.

En ce qui concerne *Aquilaria spp. et Gyrinops spp.*, la spécialiste de la nomenclature du Comité pour les plantes a préparé des extraits horodatés mis à jour distincts, similaires à ceux proposés aux annexes 1 et 2 du document PC27 Doc. 41.1, et les propose comme références normalisées provisoires.